

**ARRETE N°AP2024/062**

**OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE DONNEE A MADAME SABINE BAILLARGUET, DIRECTRICE DE L'AMENAGEMENT METROPOLITAIN POUR LA SIGNATURE D'UN PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION D'UNE EMPRISE SITUEE AU SEIN DE LA ZAC PLAINE SAULNIER A PARIS 2024**

---

**Le Président de la Métropole du Grand Paris,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-9 et L. 5219-1,

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n° 2015-99 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** le procès-verbal et la délibération CM2020/07/09/01 du 9 juillet 2020 portant élection du président de la métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM2018/04/13/16 portant approbation des objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement de la ZAC Plaine Saulnier et lancement de la concertation préalable à sa création,

**Vu** la délibération CM2019/10/11/09 portant approbation du dossier de création de la ZAC Plaine Saulnier,

**Vu** la délibération CM2022/07/01/03 relative à l'offre de concours de Paris 2024 pour la réalisation d'espaces publics et d'infrastructures incluant les espaces nécessaires pour l'organisation des Jeux Olympiques dans le cadre de la ZAC Plaine Saulnier,

**Vu** l'arrêté AP2023/384 portant délégation de signature donnée à Monsieur Paul MOURIER, Directeur Général des Services de la Métropole du Grand Paris,

**Considérant** que la Métropole du Grand Paris assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement de la ZAC de la Plaine Saulnier, qui inclut dans son périmètre le Centre Aquatique Olympique,

**Considérant** qu'au regard de l'intérêt que revêt la ZAC de la Plaine Saulnier pour Paris 2024, il a été conclu que la Métropole mette à disposition la quasi-totalité de l'emprise au Comité d'organisation des Jeux, du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> octobre 2024,

**Considérant** les nécessités de fonctionnement de l'administration métropolitaine et de continuité du service public,

**Considérant** qu'il y a lieu de donner délégation à Madame Sabine BAILLARGUET, Directrice de l'Aménagement Métropolitain, pour signer, le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024, le procès-verbal de mise à disposition à Paris 2024 d'une emprise située au sein de la ZAC de la Plaine Saulnier,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à Madame Sabine BAILLARGUET, Directrice de l'Aménagement Métropolitain, pour signer, le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024, le procès-verbal de mise à disposition à Paris 2024 d'une emprise située au sein de la ZAC de la Plaine Saulnier.

**ARTICLE 2 :** L'acte signé au titre du présent arrêté portera les nom, prénom, qualité du signataire et mention de la délégation.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France et fera l'objet d'une publication.

Fait à Paris, le **28 FEV. 2024**

Pour le Président et par délégation,



Paul MOURIER  
Préfet  
Directeur Général des Services

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de l'acte.